

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 425

17 février 2015

SOMMAIRE

Adonia Investissements Immobiliers S.A.	20358	Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	20356
.....		«E'slecker Setzgromperegenossenschaft»	
Aerospace Services S.A.	20354	«Syndicat des producteurs de plants de	
Aerospace Services S.A.	20355	pommes de terre»	20356
Aide Familiale	20355	European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l.	
AI Diversified Holdings S.à r.l.	20354	20359
AI Diversified Parent S.à r.l.	20355	Eurotrans Services S.A.	20400
AI European Holdings S.à r.l.	20357	MFM Capital S.à r.l.	20389
Alternative Leaders Participations S.A.	20375	Milou Découverte S.A.	20360
Anubia S.A.	20356	ML Finance S.A.	20360
Anubia S.A.	20356	Moonlightec	20388
Anubia S.A.	20357	MT Finance S.A.	20359
Anubia S.A.	20354	Must Finance S.A.	20360
Anubia S.A.	20354	NDG Group S.A.	20378
AP Réalisations S.A.	20357	Neptune Property Venture S.à r.l.	20361
Arten	20358	New Eren S.A.	20360
Asferis S.A.	20355	New NIBC II Luxembourg	20361
AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l.		Nexstep	20361
.....	20357	Ocean Industries S.A.	20377
CFL Cargo	20399	Optimax Immobilien S.A.	20361
Citation Holdings S.A.	20376	Paddock Advisory S.A.	20364
CMIL	20376	Risk Systems Consulting S.à r.l.	20362
Educus Vision Services Sàrl	20358	RTL Group Germany S.A.	20379
ELM S.à r.l.	20359	Soficomex Holding S.A.	20365
Endurance Office II Asset S.à r.l.	20359	Sphera S.à r.l.	20367

Aerospace Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 73.268.

Par la présente, je présente ma démission de mon poste d'administrateur avec effet immédiat.

Le 1^{er} Janvier 2015.

Kaliroi Thouas.

Référence de publication: 2015009457/9.

(150011578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

AI Diversified Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 169.670.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009463/10.

(150010798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Anubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 35.928.

La, soussignée,

La société Luxglobal Management S.à r.l.,

domiciliée au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,

démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:

Anubia S.A.

ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 35.928

Date effective: le 29 décembre 2014.

Hendrik H.J. KEMMERLING

Représentant permanent

Référence de publication: 2015009481/17.

(150011032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Anubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 35.928.

Je, soussigné,

Monsieur Claude ZIMMER,

demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, né le 18.07.1956 à Luxembourg,

démissionne, par la présente, du mandat de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur de la société anonyme:

démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:

Anubia S.A.

ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 35.928

Date effective: le 29 décembre 2014.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2015009482/18.

(150011032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Aerospace Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.268.

—
Par la présente, je présente ma démission de mon poste d'administrateur avec effet immédiat.

Le 1^{er} Janvier 2015.

Laetitia Vauchez.

Référence de publication: 2015009458/9.

(150011578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

AI Diversified Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.402.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009464/10.

(150011203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Asferis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 124, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.835.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 janvier 2015 que

BDO Tax & Accounting

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 147571

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société ASFERIS S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009503/17.

(150011035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Aide Familiale, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg F 5.344.

—
DISSOLUTION

Extrait

Les soussignés membres de l'asbl AIDE FAMILIALE, suite à l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2014, ont décidé de la dissolution de l'asbl en date du 8/01/2015 comme suit:

Concernant la liquidation et plus précisément l'affectation du patrimoine, l'Assemblée générale retient de régler les dettes et les frais administratifs liés à la liquidation de l'Association, d'encaisser les créances et les intérêts créditeurs des comptes bancaires et d'ensuite verser le solde des comptes en banque à la Fondation Fir ons Kanner (G230).

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Jacques Walter

Secrétaire

Référence de publication: 2015009470/18.

(150011713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 38.650.674,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.463.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2015.
Référence de publication: 2015009670/10.
(150011616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**«E'slecker Setzgromperegenossenschaft» «Syndicat des producteurs de plants de pommes de terre»,
Association Agricole.**

Siège social: Clervaux,
R.C.S. Luxembourg H 17.

—
Die Liste der Vorstandsmitglieder und der Aufsichtsratsmitglieder der E'slecker Setzgromperegenossenschaft wurde
beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015009659/11.
(150010942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Anubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 35.928.

—
Je, soussigné,
Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING,
demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, né le 22.03.1965 à Heerlen (Pays-Bas),
démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:
Anubia S.A.
ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 35.928
Date effective: le 29 décembre 2014.

Hendrik H.J. KEMMERLING.

Référence de publication: 2015009480/16.
(150011032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Anubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 35.928.

—
Je, soussigné,
Monsieur Rob SONNENSCHNEIN,
demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg né le 30.08.1955 à Eindhoven (Pays-
Bas),
démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:
Anubia S.A.
ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 35.928
Date effective: le 29 décembre 2014.

Rob SONNENSCHNEIN.

Référence de publication: 2015009483/17.
(150011032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

AI European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 168.122.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009465/10.

(150011556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.163.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009442/10.

(150010988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Anubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 35.928.

Nous vous informons par la présente de la démission de la société Zimmer & Partners S.A. (anciennement Zimmer & Partners S.à r.l.) dont le siège social est situé au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Anubia S.A avec effet au 29 décembre 2014.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Zimmer & Partners S.A.

Référence de publication: 2015009484/13.

(150011188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

AP Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5424 Gostingen, 11A, rue du Relais.

R.C.S. Luxembourg B 114.420.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 08.01.2015 que:

- Monsieur Albert Goffin, demeurant à Paliseul, démissionne de son poste d'administrateur
- Madame Josée Nilles épouse Kreins, demeurant à Gostingen, démissionne de son poste d'administrateur
- Monsieur Michel Kreins, né le 30 mai 1987 à Luxembourg, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais, est nommé administrateur
- Monsieur Olimpio Das Neves Cardoso, né le 18 mai 1948 à Mata Mourisca Pombal (Portugal) demeurant à L-1863 Luxembourg, 45, rue Knaepchen, est nommé administrateur
- Monsieur Olivio Marques Cardoso, né le 08 août 1975 à Luxembourg, demeurant à L-6989 Hostert, 12, Chaussée St. Martin, est nommé administrateur
- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015009486/21.

(150010976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Adonia Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 137.687.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 décembre 2014 que l'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Edouard Maire de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 22 novembre 2013 et de nommer la société à responsabilité limitée Read S.à R.L., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 45.083, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, avec effet au 22 novembre 2013.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015009455/17.

(150011300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Arten, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.288.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 Août 2014

En date du 5 Août 2014, le Conseil d'Administration a décidé de coopter, avec effet 5 Août 2014, Monsieur Ubaldo Migliorati, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21 Boulevard du Prince Henri, en qualité de Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée ordinaire des Actionnaires, en remplacement de Monsieur Edoardo Tubia, démissionnaire.

Certifié sincère et conforme

ARTEN SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2015009500/18.

(150010759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Educus Vision Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.131.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 Janvier 2015

L'associé unique a par résolutions écrites en date du 12 janvier 2015:

Accepté la démission de Madame Véronique MENEZES de ses fonctions de gérante de la Société avec effet en date du 13 juillet 2014 et

Nommé Monsieur Barry Paul Amall BATH, né le 14 décembre 1986 à Johannesburg, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Monsieur Barry Paul Amall BATH engagera valablement la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pour Educus Vision Services S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2015009685/19.

(150011162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 140.044.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009677/10.

(150011759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

ELM S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 15, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 164.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009694/10.

(150011668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 129.061.

Extrait de l'acte sous seing privé du 4 décembre 2014

L'associé unique Sidoti a.s. a cédé ses 125 parts sociales d'Endurance Office II Asset S.à r.l. à Meij Limited, une société à responsabilité limitée de droit maltais, enregistré au registre des sociétés à Malte sous le numéro C 60352 et dont le siège sociale se trouve au 147/1 St. Lucia Street 1185 Valletta Malte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015009696/14.

(150011139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

MT Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.672.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 15 décembre 2014

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
2. Mlle Stéphanie MEYER a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
3. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
4. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MT FINANCE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015009998/20.

(150011130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

ML Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 172.126.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/01/2015.

Référence de publication: 2015009991/10.

(150011338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Milou Découverte S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009987/10.

(150011642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

New Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 188.143.

Les statuts coordonnés au 30/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/01/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015010024/12.

(150011591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Must Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 144.182.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en date du 31 décembre 2014 que:

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et déclare que la société MUST FINANCE S.A. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société du Liquidateur à savoir VAN CAUTER SNAUWAERT & CO Sàrl sis au 80, rue des Romains L-8041 Strassen.

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME

VAN CAUTER SNAUWAERT & CO Sàrl

Liquidateur

Référence de publication: 2015010002/22.

(150010786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Neptune Property Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 192.186.

Les statuts coordonnés au 12 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015010006/11.

(150011159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Optimax Immobilien S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.273.

Hiermit kündigen wir den mit der OPTIMAX IMMOBILIEN S.A. (R.C. B 148273 Luxembourg) am 13.02.2012 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 20.01.2015 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:
5, an de Laengten, L - 6776 Grevenmacher

Grevenmacher, den 19.01.2015.

W+ST STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG GMBH

Référence de publication: 2015010038/12.

(150011303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

New NIBC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.085.750.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.629.

Par résolutions prises en date du 13 janvier 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ingrid Jeanine Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de John M Cassin, avec adresse au 7, rue B de Bourdon, L-1225 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010011/15.

(150010777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Nexstep, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.101,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 184.448.

Madame Annabelle Weiss a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 5 janvier 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Paul Heiser, gérant de catégorie B
- Monsieur Guillaume Poitrinal D'Hauterives, gérant de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Nexstep
Signature

Référence de publication: 2015010013/16.

(150011172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Risk Systems Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.759.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “RSC HOLDING S.A.”, established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 157535,

duly represented by its sole director Mr. Domenico BUONAMICO, company director, born in Bari (Italy), on February 29, 1976, residing in B-1060 Bruxelles, 5, rue de Suisse (Belgium),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) “RISK SYSTEMS CONSULTING S.à r.l.”, established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 157759, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Marc LECUIT, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on December 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 371 of February 24, 2011,

and that the articles of association (the “Articles”) have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) corporate units with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the “Sole Partner”);

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today’s date;

6) That the Sole Partner appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in the premises of the Sole Partner, “RSC HOLDING S.A.”, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 157535.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "RSC HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157535,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Domenico BUONAMICO, administrateur de société, né à Bari (Italie), le 29 février 1976, demeurant à B-1060 Bruxelles, 5, rue de Suisse (Belgique),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "RISK SYSTEMS CONSULTING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157759, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 24 février 2011,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins dans les locaux de l'Associé Unique "RSC HOLDING S.A.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157535.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007447/121.

(150007523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Paddock Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 35.504.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "DEVELOPOLE S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99712

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "PADDOCK ADVISORY S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35504, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "FARGO LUXEMBOURG S.A.", suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 18 mars 1991,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 460 du 16 novembre 1994, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A.";

- suivant résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 30 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 31 juillet 1999, contenant la conversion de la devise d'expression du capital social en euro; et

- suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg):

* en date du 13 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 625 du 17 juin 2004, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "BRIDGE KENNEDY INTERNATIONAL S.A.";

* en date du 16 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1615 du 21 août 2009, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.

2) Que le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

- 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007407/75.

(150007524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Soficomex Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.052.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Alf SVEDULF, company director, residing in A-5026 Salzburg, 37A/Top4, Ernst-Grein-Strasse (Austria),

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "Soficomex Holding S.A.", having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 23052, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Marc ELTER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 2, 1985, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 246 of August 28, 1985,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the officiating notary, on January 22, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1057 of April 25, 2014;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of twenty-four Euros and eighty Cents (24.80 EUR) each, fully paid-up;

3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Alf SVEDULF, administrateur de société, demeurant à A-5026 Salzburg, 37A/Top4, Ernst-Grein-Strasse (Autriche),

ici représenté par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peter-nelchen, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "Soficomex Holding S.A.", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 23052, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 juillet 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 246 du 28 août 1985,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1057 du 25 avril 2014;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions avec une valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingts Cents (24,80 EUR), entièrement libérées;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

- 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008400/112.

(150008823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Sphera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.574.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglisten, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Yves ORTAIS, Company President, born on 18th of August 1953 in Dakar, Senegal, with a permanent place of 12 Lot Les Cyprès, F-13420 Gemenos, France,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address at Junglisten, 3 route de Luxembourg, by virtue of power of attorney substituted to him. The said power signed "ne varietur" by appearing person and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed.

Such appearing person in the capacity in which he acts, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation ("the Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which such person declare to incorporate.

Art. 1. Denomination. A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "Sphera S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing person and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company also includes the holding of intellectual and industrial property rights, trade marks, patents and domain names as well as participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of each year at 8 am. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing Mr. Yves ORTAIS, prenamed, declared to subscribed to all the issued shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary decision of the meeting of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. Is appointed as sole manager for an undetermined duration:

- Dr. Olivier HANCE, Attorney, member of the Bars of Luxembourg, Paris and Brussels, born on 2nd of September 1967 in Nivelles, Belgium, with professional address at L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal;

The Company will be bound by the signature of the aforementioned manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The officiating notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr. Yves ORTAIS, Président de Société, né le 18 août 1953 à Dakar, Senegal, domicilié au 12 Lot Les Cyprès 13420 Gemenos, France,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglister, 3 route de Luxembourg, en vertu de d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

La partie comparante, ès qualité, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sphera S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

L'objet de la société couvre également la détention de droits intellectuels et industriels, marques, brevets et noms de domaine de même que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant

ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

A partir du moment où la société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés est obligatoire. La date de l'assemblée générale est fixée au premier lundi du mois de mai de chaque année à 8h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31^{ème} jour du mois de décembre 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par le comparant Mr. Yves ORTAIS, préqualifié, a déclaré à toutes les parts sociales émises.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision extraordinaire de l'assemblée de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la personne comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Maître Olivier HANCE, Docteur en Droit et Avocat aux barreaux de Luxembourg, Paris et Bruxelles, né le 02 septembre 1967 à Nivelles, Belgique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal;

La Société se trouvera engagée par la seule signature d'un seul du gérant pour tous les actes dans la limite de l'objet social et de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015007465/436.

(150008124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Alternative Leaders Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.119.

L'an deux mille quatorze, le seize octobre.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Alternative Leaders Participations S.A. (la «Société») avec siège social à Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 81.119 et constituée suivant acte notarié de Maître Edmond Schreoder, notaire de résidence à Mersch à l'époque, le 8 mars 2001, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 594 daté du 1^{er} août 2001.

L'assemblée est ouverte à 15:00 sous la présidence de Mr Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Les actionnaires représentés se reconnaissent valablement convoqués ayant été informés de l'agenda préalablement de sorte que la présente assemblée générale extraordinaire a été valablement convoquée.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Décision de dissolution et de liquidation de la Société; nomination du liquidateur et détermination de l'étendue de ses pouvoirs;

2 Questions diverses.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

L'assemblée nomme Maître Pierre Delandmeter, avocat, avec adresse professionnelle au 8-10 avenue Marie-Thérèse à Luxembourg, en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société;

2^{ème} Résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques applicables du marché pour des services rendus par des experts comptables.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49302. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2015006932/57.

(150007599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Citation Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 17.438.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009603/10.

(150011407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

CMIL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 625.000,00.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünewald.

R.C.S. Luxembourg B 8.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine FLORIMOND

Directeur administratif et financier

Référence de publication: 2015009607/11.

(150011552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Ocean Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 179.975.

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme

Ocean Industries S.A.

une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B169.045,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 septembre 2013, publiée au Mémorial C numéro 2600 du 18 octobre 2013, page 124795.

L'assemblée est présidée par Maître Roy REDING.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault Daxhelet.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Roy REDING.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Renonciation aux formalités de convocation

- Augmentation de capital portant sur la somme de 0,03.-euros, afin de porter le capital de son montant actuel de 43.609,97 €.-euros à la nouvelle somme de 43.610,00 €.- euros, le tout moyennant un apport en numéraire de 0,03.- euros, et l'émission de 3 nouvelles actions d'une valeur nominale de 0,01.- euro ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuellement existantes,

- Admission à la souscription du dit apport et libération

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première Résolution

L'assemblée générale décide qu'il n'y pas lieu de procéder à l'opération d'augmentation de capital sous condition suspensive votée à la 6^{ème} résolution de l'assemblée générale des associés de la Société du 17 novembre 2014, laquelle devient en conséquence sans objet.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois centimes d'euros (0,03 €), pour le porter de quarante-trois mille six cent neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (43.609,97 €) à quarante-trois mille six cent dix euros (43.610 €), cette augmentation de capital se réalisant moyennant des apports en numéraire et l'émission au pair de trois (3) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €).

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide d'ores et déjà d'admettre à la souscription des nouvelles actions:

- BRILUX S.a.r.l., une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1440 Luxembourg, 20 rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B169.045, à hauteur d'une (1) action ordinaire nouvelle;

- Monsieur Pedro ERRAZURIZ, né le 12 octobre 1968 à Madrid (Espagne), demeurant à 174 South Croxted Road, London SE21 8BD (United Kingdom) à hauteur d'une (1) action ordinaire nouvelle; et

- Monsieur Edouard BRIDEL, né le 17 janvier 1969 à Rennes (France), demeurant à 12, Wyndham Place, London W1 H 2PH (United Kingdom) à hauteur d'une (1) action ordinaire nouvelle.

Souscription - Paiement

Ont ensuite comparu:

1. BRILUX S.a.r.l., une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1440 Luxembourg, 20 rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B169.045;

2. Monsieur Pedro ERRAZURIZ, né le 12 octobre 1968 à Madrid (Espagne), demeurant à 174 South Croxted Road, London SE21 8BD (United Kingdom); et

3. Monsieur Edouard BRIDEL, né le 17 janvier 1969 à Rennes (France), demeurant à 12, Wyndham Place, London W1 H 2PH (United Kingdom),

ici représentés par Maître Roy REDING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 20 rue de l'Eau, en vertu de trois procurations sous seing privé, lesquelles procurations -après avoir été signées ne varient par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentant- resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec le présent acte,

lesquels déclarent souscrire les trois (3) actions à émettre aux termes de la présente augmentation de capital et que leur souscription sera intégralement libérée en numéraire pour un montant total de trois centimes d'euros (0,03 €)

Quatrième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-trois mille six cent dix euros (43.610 €), représenté par quatre millions trois cent soixante et un mille (4.361.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un euro (0,01 €) chacune, entièrement libérée.».

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ quatre mille deux cent trente trois euros et cinquante cents (4.233,50.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes la partie comparante et/ou signataire des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: R. REDING T. DAXHELET K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2015. Relation: EAC/2015/510. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007387/94.

(150008097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

NDG Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.314.

Les statuts coordonnés au 12 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015010020/11.

(150011259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

RTL Group Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 38.547.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RTL Group Germany S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.547, constituée suivant acte notarié du 7 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 166 du 27 avril 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 156 du 26 janvier 2010 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Edouard de FIERLANT, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Madame Nathalie RASE, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de l'apport d'universalité par la Société «RTL Kábeltelevízió Korlátolt Felelősségű Társaság», une société de droit hongrois, dont le siège social est situé à Nagytétényi út 29, 1222 Budapest (l'«Apporteur»), conformément au projet commun d'apport (le «Projet Commun») établi le 21 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3602 en date du 28 novembre 2014.

2. Augmentation du capital d'un montant de un million six cent trente-neuf mille sept cent cinquante euros (1.639.750,- EUR) de manière à ce que le capital social soit porté de son montant actuel de cent soixante-dix-huit millions deux cent quarante-deux mille cinq cent euros (178.242.500,- EUR) représenté par sept cent douze mille neuf cent soixante-dix (712.970) actions, entièrement libérées, à un montant de cent soixante-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante euros (179.882.250,- EUR) représenté par sept cent dix-neuf mille cinq cent vingt-neuf (719.529) actions, toutes sans désignation de valeur nominale, et émission contre un apport en nature de six mille cinq cent cinquante-neuf (6.559) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes au jour de l'Assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital soumis en ce compris le droit à des dividendes.

3. Emission de six mille cinq cent cinquante-neuf (6.559) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

4. Acceptation de la souscription de six mille cinq cent cinquante-neuf (6.559) actions nouvelles par RTL Kábeltelevízió Korlátolt Felelősségű Társaság, prénommée, acceptation de la libération entière de chacune de ces actions par un apport en nature consistant dans l'apport d'universalité de RTL Kábeltelevízió Korlátolt Felelősségű Társaság, et décision d'attribuer les actions nouvelles à l'Apporteur en rémunération de son apport et constatation effective de l'augmentation de capital.

5. Refonte complète des statuts afin de refléter l'augmentation de capital et en modifiant l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la création, la fabrication, la production, la coproduction et/ou l'acquisition, la diffusion et la distribution de tous programmes ou éléments de programmes sonores et/ou visuels dans tous les domaines, y compris l'information, la promotion, la culture et le divertissement pour son propre compte ou pour des tiers, ainsi que toutes activités de recherche, d'assistance et de conseil y relatives; la valorisation de ces programmes, éléments de programmes ou produits dérivés, par tous modes de financement ou de commercialisation, y compris par l'insertion de publicités collectées par elle ou pour son compte, ainsi que leur transmission et diffusion directe ou indirecte par tous moyens et supports, tels que la radiodiffusion sonore et/ou visuelle, la communication par fil ou sans fil, la télématique et la distribution matérielle toutes opérations d'édition, toutes publications, leur commercialisation sous toutes formes, et ce notamment comprises par la vente, la distribution, l'exploitation de tous écrits, sons et images relevant de la création artistique, industrielle et littéraire de quelque nature et sur quelque support que ce soit, ainsi que l'acquisition et la cession de tous droits d'exploitation attachés à de telles productions ou éditions au titre de la propriété intellectuelle (artistique, littéraire) et industrielle et des droits voisins; toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet précisé ci-dessus, y compris la représentation, la prospection et la promotion.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra réaliser son objet en tous lieux, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, pour son compte ou pour le compte d'autrui, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

D'une manière générale, elle pourra notamment et sans que l'énumération ci-après soit limitative:

faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou pouvant faciliter ou favoriser la réalisation;

acquérir, prendre à bail, aliéner tous immeubles et fonds de commerce;

acquérir, créer et céder tous droits d'exploitation, brevets, licences, concessions et marques de fabrique;

emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties;

s'intéresser par tous moyens et notamment par voie de constitution de filiales communes, d'apports, de fusion, de souscription, d'acquisition de titres, d'intervention technique ou par tout autre mode, dans toutes sociétés, associations ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, privées ou publiques, existantes ou à créer, dont l'objet social serait similaire, connexe ou complémentaire au sien ou dont l'activité serait directement ou indirectement, en tout ou en partie, susceptible de faciliter ou de favoriser la réalisation de cet objet social;

mener, même dans des domaines échappant à l'activité ci-dessus décrite, toutes actions utiles au développement de ses activités.». Décision d'ajouter une traduction anglaise des statuts.

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Que les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varient par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir pris compte des déclarations faites par le président, a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

ATTENDU QUE les actionnaires ont pu prendre connaissance:

- du Projet Commun établi le 21 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3602 en date du 28 novembre 2014, aux termes duquel RTL Kábeltelevízió Korlátolt Feel sség Társaság, prénommée, transfère, sans être liquidée ou dissoute, l'ensemble de ses Actifs et de ses Passifs tels que définis au Projet Commun à la Société, excepté les Actifs et Passifs Exclus tels que définis au Projet Commun.

- les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société; et

- les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de l'Apporteur.

ATTENDU QUE conformément à l'article 295 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les documents susmentionnés ont été mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente assemblée.

ATTENDU QUE tous les actionnaires ont transmis des lettres de renonciation à la Société et à l'Apporteur, aux termes desquelles chacun d'entre eux confirme expressément avoir été suffisamment informé sur la Cession et renonce expressément à l'exigence (i) de l'examen du Projet de Cession et du rapport établis par un expert indépendant, en vertu de l'article 296 (1) de la Loi, (ii) d'un état comptable intermédiaire de la Société et l'Apporteur et (iii) du rapport des organes de gestion de la Société et l'Apporteur expliquant le Projet Commun et le justifiant du point de vue juridique et économique, en vertu de l'article 296 (2) de la Loi.

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver l'apport d'universalité de RTL Kábeltelevízió Korlátolt Feel sség Társaság, prénommée, en tant qu'Apporteur, conformément au Projet Commun établi le 21 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3602 en date du 28 novembre 2014, conformément à l'article 308 bis-4 de la Loi.

L'assemblée générale décide que l'apport sera effectif entre la Société et l'Apporteur le 1^{er} janvier 2015, Date d'Effet Légal telle que définie au Projet Commun.

L'assemblée générale décide que, d'un point de vue comptable et fiscal, l'apport d'universalité sera considéré comme étant effectif le 1^{er} janvier 2015.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant d'un million six cent trente-neuf mille sept cent cinquante euros (1.639.750,- EUR), de manière à ce que le capital social soit porté de son montant actuel de cent soixante-dix-huit millions deux cent quarante-deux mille cinq cent euros (178.242.500,- EUR) représenté par sept cent douze mille neuf cent soixante-dix (712.970) actions, entièrement libérées, à un montant de cent soixante-dix-neuf millions huit cent

quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante euros (179.882.250,- EUR) représenté par sept cent dix-neuf mille cinq cent vingt-neuf (719.529) actions, toutes sans désignation de valeur nominale, et d'émettre contre un apport en nature de six mille cinq cent cinquante-neuf (6.559) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et libération

Les six mille cinq cent cinquante-neuf (6.559) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par l'Apporteur, ici représenté par Monsieur Edouard de FIERLANT, prénommé, sur base d'une procuration émise et signée à Budapest le 23 décembre 2014.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport de tous les Actifs et Passifs de la Société RTL Kábeltelevízió Korlátolt Felelősségű Társaság. Les Actifs et Passifs ainsi apportés sont évalués à la somme de quinze millions cinq cent mille euros (15.500.000,-EUR), dont un million six cent trente-neuf mille sept cent cinquante euros (1.639.750,- EUR) sont affectés au compte «capital social» et l'excédent, treize millions huit cent soixante mille deux cent cinquante euros (13.860.250,- EUR) au compte «prime d'émission».

La valeur de cet apport en nature dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la Loi, qui est établi par PricewaterhouseCoopers, société coopérative, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, et dont la conclusion a la teneur suivante:

"Conclusion

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind described in section 2 of this report does not correspond at least to the number and the par value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

Ledit rapport, après signature "ne varietur" par les mandataires des parties présentes et du notaire instrumentant, restera attaché au présent acte afin d'être archivé auprès des autorités de l'enregistrement.

Déclaration:

Conformément à l'article 300 (2) de la Loi, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société en vue de la réalisation de l'apport d'universalité.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts afin de refléter l'augmentation de capital, et en modifiant l'objet social; et décide l'ajout d'une traduction anglaise. L'assemblée générale décide que la version française continue de faire foi.

Les statuts seront conçus comme suit:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «RTL Group Germany S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration du transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la création, la fabrication, la production, la coproduction et/ou l'acquisition, la diffusion et la distribution de tous programmes ou éléments de programmes sonores et/ou visuels dans tous les domaines, y compris l'information, la promotion, la culture et le divertissement pour son propre compte ou pour des tiers, ainsi que toutes activités de recherche, d'assistance et de conseil y relatives; la valorisation de ces programmes, éléments de programmes ou produits dérivés, par tous modes de financement ou de commercialisation, y compris par l'insertion de publicités collectées par elle ou pour son compte, ainsi que leur transmission et diffusion directe ou indirecte par tous moyens et supports, tels que la radiodiffusion sonore et/ou visuelle, la communication par fil ou sans fil, la télématique et la distribution matérielle toutes opérations d'édition, toutes publications, leur commercialisation sous toutes formes, et ce notamment comprises par la vente, la distribution, l'exploitation de tous écrits, sons et images relevant de la création artistique, industrielle et littéraire de quelque nature et sur quelque support que ce soit, ainsi que l'acquisition et la cession de tous droits d'exploitation attachés à de telles productions ou éditions au titre de la propriété intellectuelle (artistique, littéraire) et industrielle et des droits voisins; toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet précisée ci-dessus, y compris la représentation, la prospection et la promotion.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra réaliser son objet en tous lieux, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, pour son compte ou pour le compte d'autrui, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

D'une manière générale, elle pourra notamment et sans que l'énumération ci-après soit limitative:

faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou pouvant faciliter ou favoriser la réalisation;

acquérir, prendre à bail, aliéner tous immeubles et fonds de commerce;

acquérir, créer et céder tous droits d'exploitation, brevets, licences, concessions et marques de fabrique;

emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties;

s'intéresser par tous moyens et notamment par voie de constitution de filiales communes, d'apports, de fusion, de souscription, d'acquisition de titres, d'intervention technique ou par tout autre mode, dans toutes sociétés, associations ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, privées ou publiques, existantes ou à créer, dont l'objet social serait similaire, connexe ou complémentaire au sien ou dont l'activité serait directement ou indirectement, en tout ou en partie, susceptible de faciliter ou de favoriser la réalisation de cet objet social;

mener, même dans des domaines échappant à l'activité ci-dessus décrite, toutes actions utiles au développement de ses activités.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent soixante-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 179.882.250) représenté par sept cent dix-neuf mille cinq cent vingt-neuf (719.529) actions, toutes sans désignation de valeur nominale.

Les actions seront émises sous la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois d'avril à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice du dernier exercice clôturé, augmenté du report bénéficiaire ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et de la réserve légale créée en application de la loi.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Dépenses:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille Euros.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous le notaire soussigné.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of RTL Group Germany S.A., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 38.547, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 07 October 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 27 April 1992, number 166. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 January 2010, number 156 (the "Company").

The meeting was opened with Mr Edouard de FIERLANT, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Nathalie RASE, professionally residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the contribution of all the assets and liabilities of the company RTL Kábeltelevízió Korlátolt Felelősségű Társaság, a private limited liability company governed by the laws of Hungary, whose registered office is located at Nagytétényi út 29, 1222 Budapest, (the "Transferor"), in accordance with the common proposal on the contribution (the "Common Proposal") set out on 21 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3602 of 28 November 2014.

2. Increase of the capital by an amount of one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and fifty euro (1,639,750.- EUR) so as to bring it from its present amount of one hundred and seventy-eight million two hundred and forty-two thousand five hundred euro (178,242,500.- EUR), represented by seven hundred and twelve thousand nine hundred and seventy (712,970) shares fully paid-up, to an amount of one hundred and seventy-nine million eight hundred

and eighty-two thousand two hundred and fifty euro (179,882,250.- EUR) represented by seven hundred and nineteen thousand five hundred and twenty-nine (719,529) shares, without nominal value, and issue against a contribution in kind of six thousand five hundred and fifty-nine (6,559) newly created shares without nominal value with the same rights and privileges as the existing shares at the day of the extraordinary general meeting of the shareholders deciding on the increase of the subscribed capital including the right to dividends.

3. Issuance of six thousand five hundred and fifty-nine (6,559) newly created shares without nominal value.

4. Approval of the subscription of six thousand five hundred and fifty-nine (6,559) newly created shares by RTL Kábeltelevízió Korlátolt Felelősség Társaság, prenamed, approval of the issuance of every newly created shares fully paid-up via a contribution in kind resulting in the contribution of all the assets and liabilities of the Transferor, and decision to allocate the newly created shares to the Transferor in compensation to its contribution and acknowledgment of the increase of capital.

5. Decision to fully restate the articles of association in order to reflect the capital increase and to modify the object of the Company as follows:

“The object of the company shall be:

- the creation, manufacture, production, co-production and/or acquisition, broadcasting and distribution of any kinds of audio and/or video programmes or programme elements covering all areas, including information and news, promotion, culture and entertainment, whether for its own account or for the account of third parties, as well as any related activities of research, assistance or consulting;

- the valorisation of these programmes, programme elements or merchandising products, by any funding or marketing methods, including the insertion of advertisements acquired by itself or on its behalf, as well as:

- their transmission and broadcasting, whether directly or indirectly by any means and media, such as radio and/or television broadcasting, including both wired and wireless communication, telematics and physical distribution systems;

- any editing operations, any publications as well as the marketing thereof under any form, and more particularly including the sale, distribution, exploitation of all writings, sounds and pictures attributable to artistic, industrial and literary creation, of any kind and on any media whatsoever, as well as the acquisition and disposal of any exploitation rights attached to such productions or publications under intellectual (artistic, literary) and industrial property law and related rights;

- any activities relating directly or indirectly to the object specified above, including representation, prospecting and promotion.

The object of the company shall also be the acquisition of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourgish or foreign companies, as well as the management, the control and the development of these participations.

The company may achieve its object in any places, by itself or through a third party, for its own account or for the account of third parties, by any means and in any manner that it deems the most appropriate.

In general, without the following list being exhaustive, it shall in particular be entitled to:

- conduct any industrial, commercial, financial or civil operations or any transactions involving movables or immovables which are directly or indirectly related to its object or which are likely to facilitate or to promote the achievement thereof;

- acquire, lease, dispose of any property and goodwill;

- acquire, create and assign any exploitation rights, patents, licenses, concessions and trademarks;

- borrow and grant to other companies any assistance, loans, advances or guarantees;

- acquire participations by any means, including by way of creation of joint subsidiaries, contribution, merger, subscription, purchase of shares, technical intervention or in any other manner, in any companies, associations or enterprises in Luxembourg or abroad, whether privately or publicly held, whether already existing or to be created, whose corporate object is similar, related or complementary to its own or whose activity is likely, whether directly or indirectly, in whole or in part, to facilitate or promote the achievement of its corporate object;

- conduct, even in areas with activities other than those described above, any actions that may be relevant for the development of its activities.

The company may, more particularly, acquire by way of contribution, share subscription, option, purchase or in any other manner, movable and immovable assets of any kind and dispose of them by way of sale, transfer, exchange or in any other manner.

The company may also acquire and develop any patents and other rights attached to or complementing these patents.

The company shall be entitled to borrow from and grant to other companies any assistance, loans, advances or guarantees.

The company shall furthermore be entitled to conduct any transactions in immovable and movable assets as well as any commercial, industrial and financial operations that may be necessary or relevant for achieving its object.” Decision to add an English translation to the articles of association.

6. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the repre-

sented shareholders and the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties, will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the chairman, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

WHEREAS, the shareholders have been able to take knowledge of:

- the Common Proposal set out on 21 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3602 of 28 November 2014, whereby RTL Kábeltelevízió Korlátolt Felelősség Társaság, prenamed, transfers, without liquidation and dissolution, its entire Assets and Liabilities, as defined in the Common Proposal to RTL Group Germany S.A., prenamed, except the Excluded Assets and Liabilities, as defined in the Common Proposal.

- the annual accounts and the management reports for the three last financial years of the Company; and

- the annual accounts and the management reports for the three last financial years of the Transferor.

WHEREAS, in accordance with article 295 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the abovementioned documents were at the shareholders’ disposal at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present general meeting.

WHEREAS, all the shareholders have provided the Company and the Transferor with waiver letters, whereby each of them expressly confirms that it has been sufficiently informed about the Transfer and expressly waives the requirement of (i) the examination of the Transfer Plan and the written report on the Transfer Plan made by an independent expert, in accordance with Article 296 (1) of the Law, (ii) the interim financial statements of the Company and of the Transferee and (iii) the report of the management bodies of the Company and the Transferor explaining the Common Proposal and setting out its legal and economic grounds, in accordance with Article 296 (2) of the Law.

First resolution:

The general meeting resolves to approve the contribution of all the assets and liabilities of RTL Kábeltelevízió Korlátolt Felelősség Társaság, prenamed, as Transferor, in accordance with the Common Proposal on the Contribution set out on 21 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3602 of 28 November 2014, and in accordance with the provisions of article 308 bis-4 of the Law.

The general meeting resolves that the contribution will be effective between the Company and the Transferor on 1st January 2015, the Legal Effective Date as defined in the Common Proposal.

The general meeting resolves that, from an accounting and tax perspective, the transfer of the Assets and Liabilities will be deemed to be effective on 1st January 2015.

Second resolution:

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and fifty euro (1,639,750.- EUR) so as to bring it from its present amount of one hundred and seventy-eight million two hundred and forty-two thousand five hundred euro (178,242,500.- EUR), represented by seven hundred and twelve thousand nine hundred and seventy (712,970) shares fully paid-up, to an amount of one hundred and seventy-nine million eight hundred and eighty-two thousand two hundred and fifty euro (179,882,250.- EUR), represented by seven hundred and nineteen thousand five hundred and twenty-nine (719.529) shares, without nominal value, and decides to issue six thousand five hundred and fifty-nine (6,559) newly created fully paid-up shares without nominal value with the same rights and privileges as the existing shares.

Issuance and payment

The six thousand five hundred and fifty-nine (6,559) newly created shares are now subscribed by the Transferor, represented by Mr. Edouard de FIERLANT, above mentioned, by virtue of a proxy issued and signed in Budapest on 23 December 2014.

The newly created shares are subscribed and fully paid-up by the contribution of all the Assets and Liabilities of RTL Kábeltelevízió Korlátolt Felelősség Társaság. The newly created shares amount at a price of fifteen million five hundred thousand euro (15,500,000.- EUR), of which one million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and fifty euro (1,639,750.- EUR) are allocated to the account «subscribed capital» and the surplus, thirteen million eight hundred and sixty thousand two hundred and fifty euro (13,860,250.- EUR) to the account «share premium».

The total value of such contribution, whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor’s report, in accordance with article 32-1 (5) of Law, established by PricewaterhouseCoopers, société coopérative, with

registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the conclusion of which reads as follows:

“Conclusion

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind described in section 2 of this report does not correspond at least to the number and the par value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.”

Said report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Declaration:

In accordance with article 300 (2) of the Law, the undersigned notary declares having verified and certified the existence and validity of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to realize the contribution of all the assets and liabilities.

Third Resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of association in order to reflect the increase of capital and to modify the Company’s object. The general meeting resolves to add the following English translation. The general meeting resolves that the French version shall continue to prevail.

“Section I. Name, Registered office, Object, Term

Art. 1. There exists a "société anonyme" (public limited company) under the name of "RTL Group Germany S.A."

Art. 2. The registered office of the company shall be established in Luxembourg.

If any extraordinary events of political or economic nature occur or are imminent which might interfere with the normal activity at the company’s registered office or with smooth communication between the registered office and parties abroad, the registered office shall be declared to have been temporarily transferred abroad until such abnormal circumstances will have completely ceased. Such decision shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of transfer shall be done and made known to third parties by the corporate body deemed the most appropriate to do so under the given circumstances.

Art. 3. The company shall be established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the company shall be

- the creation, manufacture, production, co-production and/or acquisition, broadcasting and distribution of any kinds of audio and/or video programmes or programme elements covering all areas, including information and news, promotion, culture and entertainment, whether for its own account or for the account of third parties, as well as any related activities of research, assistance or consulting;

- the valorisation of these programmes, programme elements or merchandising products, by any funding or marketing methods, including the insertion of advertisements acquired by itself or on its behalf, as well as:

- their transmission and broadcasting, whether directly or indirectly by any means and media, such as radio and/or television broadcasting, including both wired and wireless communication, telematics and physical distribution systems;

- any editing operations, any publications as well as the marketing thereof under any form, and more particularly including the sale, distribution, exploitation of all writings, sounds and pictures attributable to artistic, industrial and literary creation, of any kind and on any media whatsoever, as well as the acquisition and disposal of any exploitation rights attached to such productions or publications under intellectual (artistic, literary) and industrial property law and related rights;

- the acquisition of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourgish or foreign companies, as well as the management, the control and the development of these participations.

- any activities relating directly or indirectly to the object specified above, including representation, prospecting and promotion.

The object of the company shall also be the acquisition of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourgish or foreign companies, as well as the management, the control and the development of these participations.

The company may achieve its object in any places, by itself or through a third party, for its own account or for the account of third parties, by any means and in any manner that it deems the most appropriate.

In general, without the following list being exhaustive, it shall in particular be entitled to:

- conduct any industrial, commercial, financial or civil operations or any transactions involving movables or immovables which are directly or indirectly related to its object or which are likely to facilitate or to promote the achievement thereof;

- acquire, lease, dispose of any property and goodwill;

- acquire, create and assign any exploitation rights, patents, licenses, concessions and trademarks;

- borrow and grant to other companies any assistance, loans, advances or guarantees;

- acquire participations by any means, including by way of creation of joint subsidiaries, contribution, merger, subscription, purchase of shares, technical intervention or in any other manner, in any companies, associations or enterprises in Luxembourg or abroad, whether privately or publicly held, whether already existing or to be created, whose corporate object is similar, related or complementary to its own or whose activity is likely, whether directly or indirectly, in whole or in part, to facilitate or promote the achievement of its corporate object;

- conduct, even in areas with activities other than those described above, any actions that may be relevant for the development of its activities.

The company may, more particularly, acquire by way of contribution, share subscription, option, purchase or in any other manner, movable and immovable assets of any kind and dispose of them by way of sale, transfer, exchange or in any other manner.

The company may also acquire and develop any patents and other rights attached to or complementing these patents.

The company shall be entitled to borrow from and grant to other companies any assistance, loans, advances or guarantees.

The company shall furthermore be entitled to conduct any transactions in immovable and movable assets as well as any commercial, industrial and financial operations that may be necessary or relevant for achieving its object.

Section II. Capital, Shares

Art. 5. The share capital of the company is set at one hundred and seventy-nine million eight hundred and eighty-two thousand two hundred and fifty euros (EUR 179,882,250) represented by seven hundred and nineteen thousand five hundred and twenty-nine,(719.529) shares, all without nominal value.

The shares shall be issued in registered form.

The shares of the company may be created, at the option of the owner, either as single shares or as certificates representing multiple shares.

The company shall be entitled to redeem its own shares under the conditions provided for by the law.

The capital of the company may be increased or reduced in accordance with the legal requirements.

Section III. Administration

Art. 6. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members, whether shareholders or not. They shall be appointed by the general meeting of shareholders for a term of office that may not exceed six years and can be dismissed by it at any time.

The number of directors as well as their remuneration and term of office shall be fixed by the general meeting of shareholders of the company.

Art. 7. The board of directors shall elect a chairman from among its directors.

The chairman shall convene the board of directors as often as the business of the company so requires. It shall be convened whenever at least two directors so request.

Art. 8. The board has the most extensive powers to perform all acts of administration and disposal contributing to the achievement of its object. The board is competent to perform all acts that are not expressly reserved by law or the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders. It shall be entitled to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 9. The company shall be legally bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, or by the individual signature of one managing director, without prejudice to the decisions to be taken regarding the statutory signature in case of delegation of powers and mandates granted by the board of directors in accordance with article 10 of the articles of Incorporation.

Art. 10. The Board may confer the day-to-day business of the company to one or several directors who shall be referred to as managing directors.

It may furthermore entrust the management of all or part or of a specific area of social affairs to one or several proxies chosen from within or outside the board and who may or may not be shareholders.

Art. 11. Legal actions shall be handled by the board of directors on behalf of the company and pursued and instructed by its chairman or one of the managing directors delegated for this purpose.

Section IV. Supervision

Art. 12. The company shall be supervised by one or several auditors appointed by the general meeting, who shall determine their number and their remuneration as well as their term of office which may not exceed six years.

Section V. General meeting

Art. 13. The annual general meeting shall meet as of right in Luxembourg, at the company's registered office, on the first Tuesday in the month of April at 4.00 p.m. or at any other location to be indicated in the convening notice.

If such day is a public holiday, the general meeting shall be held on the first following business day.

Section VI. Business year - Appropriation of profits

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December.

Art. 15. Any excess profit, after deduction of the social charges and depreciation deemed necessary, shall constitute the net profit of the company. There shall be allocated from such profit five percent (5%) to create the legal reserve; such allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to one tenth of the share capital; such allocation shall however be resumed until the full amount is reached, if at a certain time and for whatever reason the reserves were used.

The distributable amount consists of the profit of the least financial year, increased by the profits carried forward and any allocations from distributable reserves, less the losses carried forward and the legal reserves.

The board of directors shall be allowed to pay interim dividends in accordance with the applicable rules.

Section VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by decision of the general meeting.

Upon the dissolution of the company, the liquidation procedure shall be handled by one or more liquidators, natural or legal persons appointed by the General Meeting, which shall determine their powers and emoluments.

Section VIII. Applicable law

Art. 17. For all issues not specifically governed by these articles of incorporation, the parties shall refer to and abide by the provisions of the law of 10th August 1915 on commercial companies and its subsequent amendments."

Expenses:

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us the undersigned notary this deed.

Signé: E. de FIERLANT, N. RASE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18623. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015007453/524.

(150007828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Moonlightec, Société Civile.

Capital social: EUR 1.020.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg E 5.230.

Extrait de la décision collective des Associés du 22 décembre 2014

Démission de Madame Séverine Renaud, en tant que Gérant de catégorie B, et ce avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Adrien Mantione, né le 11 mars 1986 à Hayange (France) avec adresse professionnelle au 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 en tant que Gérant de catégorie B avec effet immédiat, et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour la Société

Un Gérant

Référence de publication: 2015009994/16.

(150011284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

MFM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 193.743.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventh day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “FINEX.LU S.A. SOPARFI”, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 144705; and

2) Mr. Tom BERNARDY, companies’ director, born in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on May 4, 1970, residing in L-4423 Soleuvre, 23, rue des Erables.

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “MFM Capital S.à r.l.”, (the “Company”), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Purpose.

2.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

2.2 This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

2.3 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

2.4 The Company may also use its funds to acquire, own, develop, operate, licence, commercialise, distribute, and invest in tangible and intangible property and assets including but not limited to intellectual property, software designs and applications, software patents, and real estate, either directly or indirectly, in Luxembourg or abroad, and to administer, develop and manage such investments, holdings, assets and interests.

2.5 The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, licenses, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

2.6 The Company may license the use and/or the right to exploit any patents, licenses, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

2.7 The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company’s subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company’s best interest and does not trigger any license requirements.

2.8 The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, acquire real estate property through civil law companies and other assets of all kinds;

2.9 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

2.10 Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license without having obtained the relevant approval and/or licence.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of corporate unit holders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of corporate unit holders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Corporate units

Art. 5. Corporate Capital.

5.1 The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

5.2 The corporate capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of corporate unit holders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3 The Company may redeem its own corporate units.

Art. 6. Corporate units.

6.1 The Company's share capital is divided into corporate units, each of them having the same nominal value.

6.2 The corporate units of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several corporate unit holders, with a maximum of forty (40) corporate unit holders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the corporate unit holders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of corporate units - Transfer of corporate units.

7.1 A register of corporate units shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any corporate unit holder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant corporate unit holder.

7.2 The Company will recognise only one holder per corporate unit. In case a corporate unit is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until such representative has been appointed.

7.3 The corporate units are freely transferable among corporate unit holders.

7.4 Inter vivos, the corporate units may only be transferred to new corporate unit holders subject to the approval of such transfer given by the corporate unit holders at a majority of three quarters of the corporate capital.

7.5 Any transfer of corporate units shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the corporate units of the deceased corporate unit holder may only be transferred to new corporate unit holders subject to the approval of such transfer given by the surviving corporate unit holders representing three quarters of the rights owned by the surviving corporate unit holders. Such approval is, however, not required in case the corporate units are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the corporate unit holders

Art. 8. Collective decisions of the corporate unit holders.

8.1 The general meeting of corporate unit holders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

8.2 Each corporate unit holder may participate in collective decisions irrespective of the number of corporate units which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) corporate unit holders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of corporate unit holders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each corporate unit holder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole corporate unit holder, such corporate unit holder shall exercise the powers granted to the general meeting of corporate unit holders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the “general meeting of corporate unit holders” shall be construed as a reference to the sole corporate unit holder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of corporate unit holders shall be exercised by the sole corporate unit holder.

Art. 9. General meetings of corporate unit holders. In case the Company has more than twenty-five (25) corporate unit holders, at least one general meeting of corporate unit holders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of corporate unit holders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the corporate unit holders are present or represented at a general meeting of corporate unit holders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each corporate unit holder is entitled to as many votes as he holds corporate units.

10.2 Save for a higher majority provided in these Articles or by law, collective decisions of the Company’s corporate unit holders are only validly taken in so far as they are adopted by corporate unit holders holding more than half of the corporate capital.

Art. 11. Change of nationality. The corporate unit holders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of corporate unit holders (ii) representing three quarters of the corporate capital at least.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of one or more class A managers (the “Class A Manager(s)”) and one or more class B managers (the “Class B Manager(s)”).

13.2 Any reference made hereinafter to the “managers” shall in such case be construed as a reference to the Class A Manager(s) and/or the Class B Manager(s), depending on the context and as applicable. If the Company is managed by one manager, a reference to the “board of managers” used in these Articles is to be construed as a reference to the sole manager.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of corporate unit holders.

13.4 The board of managers shall respect any requirements for approval by the majority corporate unit holders of matters set forth in any agreement among the corporate unit holders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of corporate unit holders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the corporate unit holders representing more than half of the corporate capital and in accordance with the provisions of any agreement between the corporate unit holders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the corporate unit holders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of corporate unit holders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented subject to any agreement between the corporate unit holders, as may be amended or replaced from time to time.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the single signature of its sole manager, or (ii) by the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (iii) by the joint or single signatures of any person to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) corporate unit holders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of corporate unit holders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of corporate unit holders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the corporate unit holders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of corporate unit holders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a corporate unit holder may also be allocated to the legal reserve if the contributing corporate unit holder agrees to such allocation.

22.4 In case of a corporate capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the corporate capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of corporate unit holders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

22.6 Distributions shall be made to the corporate unit holders in proportion to the number of corporate units they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Corporate unit premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

23.2 Any corporate unit premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the corporate unit holders subject to the provisions of the Law and these Articles.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of corporate unit holders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the corporate unit holders in proportion to the number of corporate units of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been subscribed as follows:

1) The company "FINEX.LU S.A. SOPARFI", pre-designated, twelve thousand four hundred ninety-nine corporate units,	12,499
2) Mr. Tom BERNARDY, pre-named, one corporate unit	1
Total: twelve thousand five hundred corporate units,	12,500

All these corporate units have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing parties, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1 The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

2. Mr. Michal SAPOTA, companies' director, born in Radomsko (Poland), on September 19, 1975, residing in PL-41-200 Sosnowiec, Kielecka 31/1 (Poland), is appointed as manager of the Company for an undetermined period.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FINEX.LU S.A. SOPARFI", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144705; et

2) Monsieur Tom BERNARDY, directeur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 mai 1970, demeurant à L-4423 Soleuvre, 23, rue des Erables.

Les deux sont comparants sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MFM Capital S.à r.l.", (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

2.3 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

2.4 La Société peut aussi utiliser ses fonds pour de posséder, développer, breveter, donner licence, exploiter, distribuer, et d'investir dans les biens corporels et incorporels et des actifs, y compris mais non limité à la propriété intellectuelle, la conception de logiciels et d'applications, les brevets des logiciels, et dans l'immobilier, soit directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, et à administrer, développer et gérer de tels investissements, les avoirs, les actifs et les intérêts.

2.5 La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, et gérer les brevets, licences, marques déposées ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit que la Société détient de temps à autre.

2.6 La Société peut autoriser l'utilisation et / ou le droit d'exploiter des brevets, des licences, marques déposées ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

2.7 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

2.8 La Société pourra aussi, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, acquérir des biens immobiliers à travers des sociétés civiles et des actifs de toutes autres natures.

2.9 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

2.10 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à "l'assemblée générale des associés" devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A (le(s) "Gérant(s) de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B (le(s) "Gérant(s) de Catégorie B").

13.2 Toute référence faite aux "gérants" ci-après devra être entendue comme une référence au(x) Gérant(s) de Catégorie A et/ou au(x) Gérant(s) de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, une référence au "conseil de gérance" dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au gérant unique.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Le conseil de gérance doit respecter toutes conditions posées pour l'approbation par les associés majoritaires de tous points prévus dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et conformément aux dispositions de toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, conformément aux dispositions de toute convention entre les associés, modifiées ou remplacées de temps à autre, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présents ou représentés sous réserve de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la seule signature du gérant unique ou (ii) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) par les signatures conjointes ou individuelle de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels et distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "FINEX.LU S.A. SOPARFI", pré-désignée,	
douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,	12.499
2) Monsieur Tom BERNARDY, pré-qualifié, une part sociale,	1
Total: douze mille cinq cents parts sociales,	12.500

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoquées, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
2. Monsieur Michal SAPOTA, directeur de sociétés, né à Radomsko (Pologne), le 19 septembre 1975, demeurant à PL-41-200 Sosnowiec, Kielecka 31/1 (Pologne), est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 janvier 2015 2LAC/2015/708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009981/580.

(150011650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

CFL Cargo, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 60.314.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CFL CARGO», une société anonyme, ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, Boulevard Kennedy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.314, constituée suivant acte notarié en date du 25 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 621 du 7 novembre 1997 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 avril 2008, numéro 894.

L'assemblée est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas GAVAGE, conseiller juridique, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société vers Zone Industrielle „Riedgen“, L-3451 Dudelange;
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers Zone Industrielle „Riedgen“, L-3451 Dudelange et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (premier paragraphe).** Le siège social de la Société est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, A. MAGGIPINTO, N. GAVAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61715. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007034/54.

(150007620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Eurotrans Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 89.004.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme EUROTRANS SERVICES SA (RCS B89004) avec siège social L-3378 Livange, Centre d'Affaires le 2000, de fait inconnue à cette adresse.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2015009714/16.

(150011727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.